

AVERTISSEMENT

Les articles présents dans cette publication ont été écrits en juin et juillet 2020. La situation liée à la pandémie de Covid-19 évoluant rapidement, il est possible que certaines données reprises dans les articles soient maintenant obsolètes.

Révision des chiffres de la faim dans le monde, mais nous sommes toujours loin de réaliser l'objectif « Zéro Faim » d'ici à 2030.

Le dernier rapport sur « l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde » (SOFI) a été publié le 13 juillet passé, conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres agences des Nations Unies. Le rapport confirme la tendance alarmante à l'augmentation du nombre de personnes globalement touchées par la faim et toutes les formes de malnutrition¹.

Trois points importants sont à retenir de ce rapport. Premièrement, des **misés à jour** dans les données, notamment sur les estimations de la sous-alimentation en Chine, ont permis de **réviser à la baisse les chiffres de la faim** dans le monde. Deuxièmement, malgré cette révision à la baisse, **le nombre de personnes touchées par la faim dans le monde reste en augmentation depuis 2014**². Il est estimé qu'en 2019 près de **690 millions de personnes dans le monde souffraient de la faim**, soit 8,9 % de la population mondiale. De plus, près de 750 millions de personnes, soit près d'une personne sur dix dans le monde, étaient exposées à l'insécurité alimentaire grave. Enfin, une estimation préliminaire donne à penser que **la pandémie de Covid-19 pourrait ajouter, en fonction du scénario de croissance économique, entre 83 et 132 millions de personnes au nombre total de personnes sous-alimentées dans le monde en 2020**. Le rapport est donc clair : « le monde n'est pas en voie d'atteindre l'objectif de développement durable « Zéro Faim » d'ici à 2030. Si les tendances récentes se poursuivent, le nombre de personnes touchées par la faim dépassera les 840 millions d'ici à 2030. »

Suite à la sortie du rapport SOFI 2020, nous avons fait le choix d'actualiser tous les chiffres de cette publication, afin d'être les plus à jour possible. Concrètement, les chiffres du rapport SOFI 2019, qui avaient été repris dans plusieurs articles lors de leur rédaction – plus particulièrement celui faisant état de 821 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde –, ont été remplacés par les chiffres du dernier rapport SOFI.

1 FIAN International, Press Release : Le Rapport SOFI reconnaît le besoin urgent de transformation des systèmes alimentaires, 16 juillet 2020. <https://www.fian.org/fr/press-release/article/le-rapport-sofi-reconnait-le-besoin-urgent-de-transformation-des-systemes-alimentaires-2531>

2 FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2020. Résumé de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/ca9699fr>

4. Le Droit à l'alimentation et à la nutrition en Belgique : rapport de FIAN devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations-Unies

Par Manuel Eggen,
chargé de recherche et plaidoyer chez FIAN et membre actif du mouvement Agroecology in Action.

Du 17 au 20 février 2020, la Belgique passait son cinquième examen périodique devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (Comité DESC) à Genève. À cette occasion, les organisations de la société civile ont l'occasion de présenter des rapports parallèles pour mettre en évidence les principaux problèmes et manquements des États. FIAN a saisi cette occasion pour pointer les problèmes au regard du droit à l'alimentation et à la nutrition en Belgique¹. Cet article fait une synthèse des principaux constats.

ABSENCE D'ANCRAGE LÉGAL DU DROIT À L'ALIMENTATION EN BELGIQUE

Bien que le droit à l'alimentation soit consacré dans plusieurs traités de droits humains ratifiés par la

Belgique, dont le Pacte internationale relatif aux droits économiques sociaux et culturels (art.11), il n'est toujours pas explicitement inscrit dans la Constitution et dans le cadre législatif belge. L'article 23 de notre Constitution consacre une série de droits économiques et sociaux (droit au travail, droit au logement, droit à la sécurité sociale, etc.) mais ne mentionne pas explicitement le droit à l'alimentation. Par conséquent, le droit à l'alimentation est très peu invoqué devant les cours et tribunaux et les obligations relatives au droit à l'alimentation sont peu intégrées dans les politiques publiques.

En 2014 une proposition de loi-cadre « *instaurant l'obligation d'une mise en œuvre effective du droit à l'alimentation par la Belgique* » a été déposée au Parlement fédéral par le groupe Ecolo-Groen². Les objectifs fixés par la proposition de loi visaient notamment à :

- définir une stratégie nationale en matière d'alimentation sur base d'une large concertation sociale ;
- préciser les obligations en matière d'aide alimentaire ;
- soutenir des systèmes alimentaires durables ;
- lutter contre le gaspillage ;
- renforcer la qualité nutritionnelle de l'alimentation et le droit à l'information des consommateurs-rices ;
- éviter que les pratiques des acteurs belges ne portent atteinte au droit à l'alimentation dans les pays en développement.

Malheureusement cette proposition de loi n'a jamais été discutée au Parlement faute de majorité politique suffisante. La proposition est maintenant tombée dans l'oubli. Il s'agit clairement d'une opportunité manquée pour faire avancer le droit à l'alimentation et à la nutrition en Belgique.

¹ Pour lire notre rapport complet, voir : <http://www.fian.be/FIAN-Belgium-presente-son-rapport-parallele-au-Comite-des-droits-economiques?lang=fr>

² DOC 54 0518/001. Voir : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/0518/54K0518001.pdf>

Graph. 1 : Réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté en Belgique

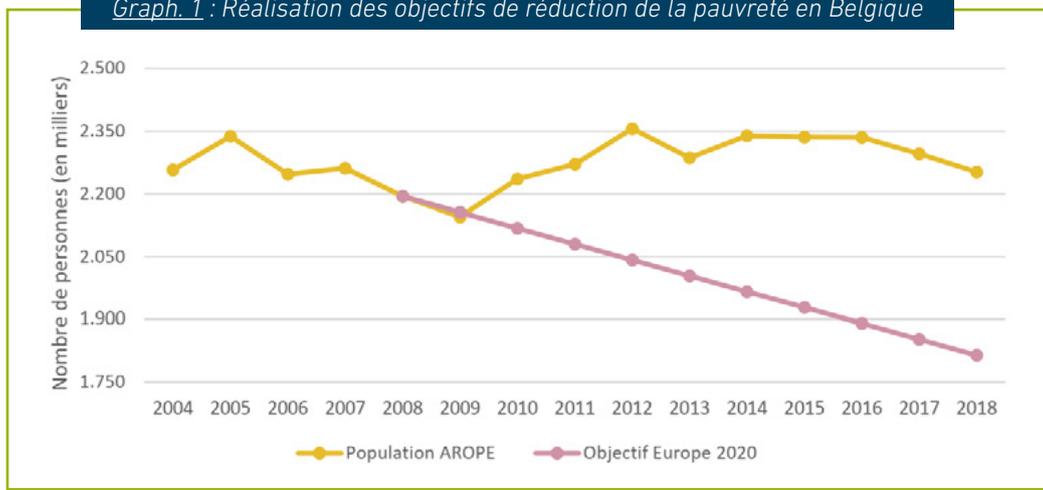


Tableau 1 : Nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire en Belgique^A

2014	2015	2016	2017
225.549	273.121	300.526	311.205

A Rapport de la Belgique au Comité DESC, note li

PAUVRETÉ ET AIDE ALIMENTAIRE

Selon les statistiques européennes, environ 20% de la population belge est menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale, et 5 % (plus de 575.000 personnes) en état de privation matérielle sévère³. Ces personnes disposent de trop peu de moyens pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, dont le logement, l'énergie, les soins de santé, et la nourriture. Le niveau de pauvreté stagne depuis une quinzaine d'années malgré les engagements de la Belgique de sortir 380.000 personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici à 2020 (par rapport à 2008).

En ce qui concerne l'aide alimentaire, les données officielles de la Belgique montrent une augmentation inquiétante du recours à l'aide alimentaire ces dernières années (voir tableau). Cette situation révèle une tendance à la précarisation des couches les plus vulnérables de la population, probablement à cause du démantèlement des filets de protection sociale et aux mesures d'austérité imposées après la crise économique de 2008. Les femmes seules avec enfants sont particulièrement touchées.

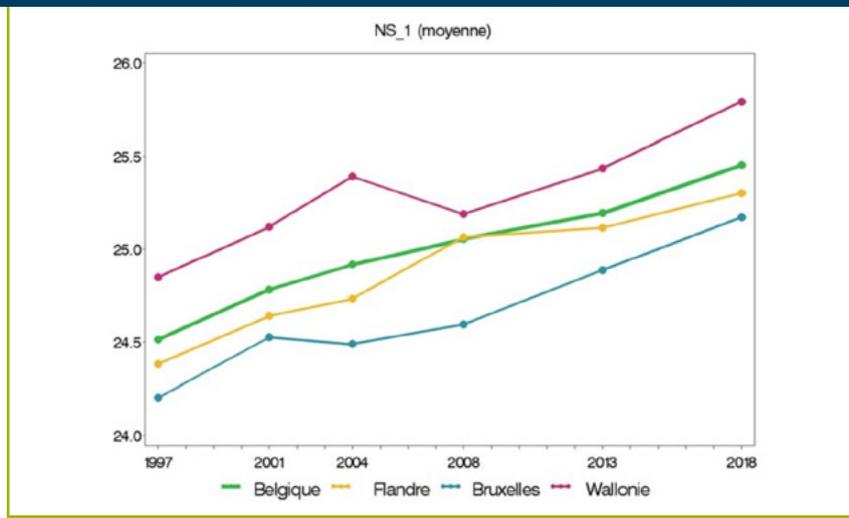
De leur côté, les organisations d'aide alimentaire estiment plutôt à 450.000 le nombre de personnes qui recourent régulièrement à l'aide alimentaire en

Belgique⁴. On sait que cette situation s'est encore aggravée durant la période de confinement et la crise économique annoncée fait peser de nouveaux risques sur les populations précarisées [pour une perspective féministe de la situation, voir article n°8, par Louise Donnet].

Sur le terrain, les services d'aide alimentaire tentent tant bien que mal de faire face à la demande croissante mais elles manquent de moyens et reposent essentiellement sur un travail bénévole (les services d'aide alimentaire sont composés à 70 % de travailleur·euse·s bénévoles).

⁴ Fédération des services sociaux. <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/>

Graph. 2 : Indice de masse corporelle (IMC) moyen au sein de la population de 18 ans et plus, par année et par région de réduction de la pauvreté en Belgique



Par ailleurs, les associations d'aide alimentaire dénoncent régulièrement la faible qualité nutritionnelle des produits achetés avec les fonds publics et la dépendance aux dons et aux invendus. Les personnes précarisées deviennent ainsi la poubelle de l'agro-industrie et « sont alimentées à partir des déchets des riches et des surplus de la production agroalimentaire et industrielle »⁵. Une situation qui a encore été illustrée lors de la crise du Covid-19. Des fonds publics ont par exemple été utilisés pour racheter des stocks de pommes de terre que l'industrie alimentaire ne parvenait plus à exporter.

5 Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), "Les personnes précarisées sont la poubelle de l'agro-industrie", opinion parue dans la Revue Tchak !, 29 avril 2020. <https://tchak.be/index.php/2020/03/23/les-personnes-precarisees-sont-la-poubelle-de-lagro-industrie/>

Ces stocks ont ensuite été généreusement « offerts » aux banques alimentaires⁶ [sur l'aide alimentaire, voir article n°6 par Romane Quintin et article n°7 par Anne Leclercq].

Pour les organisations de lutte contre la pauvreté, si l'aide alimentaire reste nécessaire, la priorité doit être de mener une lutte structurelle contre la pauvreté et de travailler à la transition vers un système alimentaire durable et inclusif, plutôt que de créer des systèmes particuliers, parallèles et stigmatisants pour les plus précarisé·e·s.

6 RTBF « Vingt-cinq tonnes de pommes de terre seront livrées chaque semaine aux banques alimentaires », 23 avril 2020. https://www.rtbf.be/info/economie/detail_vingt-cinq-tonnes-de-pommes-de-terre-seront-livrees-chaque-semaine-aux-banques-alimentaires?id=10487898

MALNUTRITION ET OBÉSITÉ

La réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition ne signifie pas uniquement d'avoir accès à une quantité suffisante de nourriture. La nourriture doit également être saine et adéquate pour mener une vie en bonne santé. On constate malheureusement une augmentation alarmante de la surconsommation et de l'obésité en Belgique, qui augmentent significativement les risques de maladies non-transmissibles (maladies cardiovasculaires, hypertension, diabète, certains types de cancers, etc.). Selon la dernière enquête sur la santé de la population belge, le pourcentage de la population en excès de poids augmente de manière linéaire et significative ces dernières décennies.

Le surpoids est passé de 41,3 % de la population en 1997 à 49,3 % en 2018, tandis que l'obésité atteignait 15,9 % en 2018 (contre 10,8 % en 1997)⁷. Aujourd'hui près d'un belge sur deux est donc trop gros.

Cette situation est une conséquence directe de l'évolution de nos modes de vie et de l'industrialisation toujours plus poussée de nos régimes alimentaires : produits issus de la restauration rapide, ultra-transformés et de mauvaise qualité nutritive (trop gras, trop sucré et trop salé).

Il est particulièrement préoccupant de noter que le surpoids et l'obésité touchent de manière disproportionnée les couches les plus précarisées de la population. On constate par exemple une différence de près de 20 points en fonction du niveau d'éducation (42 % en surpoids parmi les personnes diplômées de l'enseignement supérieur contre 61,8% chez les diplômées de l'enseignement primaire et les non-diplômées)⁸ [pour en savoir plus sur les facteurs qui influencent l'accès à une alimentation de qualité, voir article n°5, par Martin Biernaux et article n°10, par Jonathan Peuch].

7 S. Drieskens, et al. (2018): Enquête de santé 2018 : Etat nutritionnel. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2019/14.440/62

8 Ibidem, p.17.

Pour tenter d'inverser la tendance, la Belgique s'est dotée, depuis 2005, de plusieurs Plans nutrition-santé, tant aux niveau fédéral que régionaux. Mais la dégradation continue de l'état nutritionnel de la population démontre que ces plans se sont avérés inefficaces pour endiguer le fléau de la malbouffe. Parmi les principales raisons de cet échec, il faut noter la difficulté de développer une approche globale et cohérente dans un terrain institutionnel belge fragmenté. Mais surtout le fait que ces politiques nutritionnelles restent essentiellement volontaires et non contraignantes pour l'industrie alimentaire. Il est urgent de développer des politiques ambitieuses, en complétant les mesures volontaires par des mesures contraignantes pour l'industrie agro-alimentaire (interdiction de la publicité, taxes sur la malbouffe, incitants fiscaux pour les produits sains, obligation d'une information nutritionnelle à travers la généralisation du nutri-score, etc.). Ces mesures sont recommandées par les institutions internationales mais ont, jusqu'à présent, été empêchées par le lobby de l'industrie alimentaire.

TRANSITION VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES, LOCAUX ET RÉSILIENTS

La réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition pour toutes et tous ne se fera pas sans une transition globale vers un système agro-alimentaire plus durable et résilient, capable de rencontrer les défis sociaux, climatiques et

environnementaux de notre époque. Dans ce sens, durant son mandat de Rapporteur spécial des Nations-Unies sur le droit à l'alimentation (2008-2014), le professeur Olivier De Schutter a exhorté les États à opérer une transition de l'agriculture industrielle vers des modèles plus durables, en particulier l'agroécologie⁹. Cette recommandation a ensuite été reprise par sa successeuse Hilal Elver, ainsi que par les principales institutions internationales en matière d'alimentation, comme le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale et la FAO¹⁰.

Cette transition agroécologique est particulièrement urgente en Belgique où l'industrialisation de l'agriculture a largement détruit nos paysans et notre environnement. L'agriculture industrielle a fait disparaître 68 % de nos petites fermes depuis 1980 en poussant toujours plus loin l'agrandissement des exploitations et l'intensification de la production. Aujourd'hui l'agriculture occupe moins de 1 % de la population active mais contribue à 12 % de nos émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture industrielle est également la première cause de l'effondrement de la biodiversité et de la pollution des nappes phréatiques. Et l'industrie alimentaire belge s'illustre fréquemment en étant l'épi-

9 O. De Schutter, « Agroécologie et droit à l'alimentation », [A/HRC/16/49]

10 Voir par exemple les outils développés par la FAO pour appuyer la transition agroécologique des Etats :

<http://www.fao.org/agroecology/home/fr/>



Luttes Paysannes

centre de scandales sanitaires au niveau européen (œufs contaminés au fipronil, affaire Veviba, poulets à la dioxine, etc.).

La pandémie du Covid-19 a encore démontré la fragilité du système agroalimentaire mondialisé, basé sur des chaînes d'approvisionnement de plus en plus longues. À l'heure d'écrire cet article, les institutions internationales craignent une nouvelle crise alimentaire mondiale, principalement dans les pays les plus pauvres¹¹ [pour une perspective

11 RTBF, « Coronavirus : vers une crise alimentaire mondiale ? », https://www.rtbef.be/info-societe/detail_coronavirus-l-onu-et-l-omc-met-

internationale, voir article n°12, par **GRAIN**].

En Belgique la crise a déjà lourdement frappé plusieurs filières exportatrices incapables d'écouler leur (sur)production sur les marchés internationaux à cause des mesures de confinement. C'est le cas notamment des pommes de terre et du lait. La crise a également posé de graves problèmes à de nombreuses exploitations qui reposent sur une main d'œuvre saisonnière étrangère payée à bas prix.

[tent-en-garde-contre-un-risque-de-crise-alimentaire-mondiale?id=10472948](https://www.rtbef.be/info-societe/detail_coronavirus-l-onu-et-l-omc-met-tent-en-garde-contre-un-risque-de-crise-alimentaire-mondiale?id=10472948)

Cette crise n'est qu'un rappel de plus de l'urgence de poser des choix politiques clairs et cohérents en faveur de la relocalisation de nos systèmes alimentaires et de la transition agroécologique, comme l'ont rappelé de nombreux·ses expert·e·s et organisations de la société civile¹².

12 Voir la carte blanche signée par FIAN et 45 organisations, « Le Covid-19 montre l'urgence de relocaliser dès maintenant les systèmes alimentaires », Le Soir, 12 avril 2020. <https://plus.lesoir.be/294025/article/2020-04-12/le-covid-19-montre-lurgence-de-relocaliser-des-maintenant-les-systemes>